

LE SAVIEZ-VOUS ?

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Oct. 2025



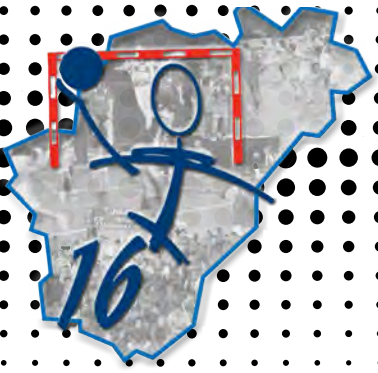
LIGUE NOUVELLE
AQUITAINE
FFHANDBALL



COMITÉ
CHARENTE
FFHANDBALL



Extraits des textes FFHandball statutaires et réglementaires



Art. 18 ÉCHELLE DES SANCTIONS



Toute sanction disciplinaire est prononcée en considération de la gravité des faits et du comportement de leur auteur.

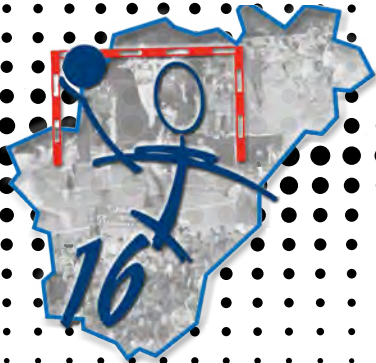
L'échelle des sanctions est établie par référence à trois critères qui permettent de prononcer une sanction adaptée :

- 1) notion de première faute.
- 2) existence de circonstances atténuantes,
- 3) existence de circonstances aggravantes.



TOUS UNIS

FACE AUX VIOLENCES



Extraits des textes FFHandball statutaires et réglementaires

Atténuantes : Notion de première faute. Action en réflexe, en revanche ou après provocation. Faits commis sous contrainte ou par incitation...

Aggravantes : Après le coup de sifflet final, avant ou après dans des espaces virtuels publics (réseaux sociaux). la victime est un juge, un officiel de la FFHandball, un officiel de table ou un RSEC. Injures e/ou coups lors d'une pénétration non autorisée collective sur le terrain.

Dégradations matérielles. Abus de pouvoir par personne ayant autorité.

Première récidive. Arrêt de travail ou d'activité de moins de 8 jours.

Très aggravantes : Double ou triple récidive. la victime est un jeune juge arbitre ou jeune dirigeant en formation. Arrêt de travail ou d'activité de plus de 8 jours.

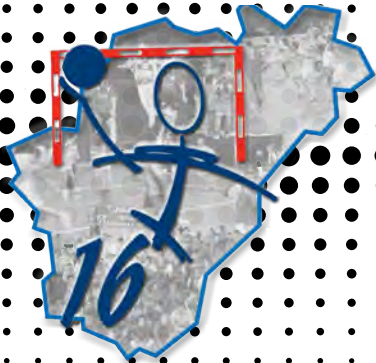
Liste non exhaustive, à titre indicatif.



TOUS UNIS

FACE AUX VIOLENCES





Extrait du guide financier 2025 x 2026

Les amendes appliquées

La Commission de Discipline décide des sanctions,
à l'aide de la grille des sanctions disciplinaires de la FFHandball.
Les amendes correspondantes au nombre de dates sont calculées
comme suit : (Nbr dates fermes x **60 €**) + (Nbr dates avec sursis x **30 €**)

1 an = **1 000 €** 3 ans ou plus = **1 400 €**
Avertissement, blâme = **30 €**

Radiation = **2 600 €**

Par date de Huis clos = **100 €**

Par date de Suspension de salle = **200 €**

Pénétration non autorisée sur l'aire de jeu = **200 €** x N points de retrait



Tarifs
départementaux
en rég. ou nat.
ça fait plus mal...





Une peine de suspension interdit toute pratique (joueur, juge-arbitre, manager, dirigeant, officiel, toute fonction de terrain, tout accès aux vestiaires ou à l'aire de jeu, toute fonction protocolaire...) dans toutes les compétitions : départementales, territoriales et nationales y compris celles de la LNH et de la LFH.

En particulier, tout licencié sanctionné d'une peine de suspension ne pourra communiquer de manière directe ou indirecte, par quelque moyen que ce soit, avec les licenciés inscrits sur la feuille de match, à partir du coup de sifflet d'engagement du juge-arbitre, marquant le début de la rencontre et jusqu'à la fin de celle-ci (mi-temps incluse), au cours de laquelle il est suspendu.

Une peine de suspension interdit également toute participation aux réunions des instances fédérales, territoriales, régionales et départementales (commissions, bureau directeur, conseil d'administration, assemblées générales).



Art. 20.3





Grille des sanctions disciplinaires

Extraits des textes statutaires et réglementaires FFHandball



Invectives,
contestations répétées,
attitude incorrecte,
gestes déplacés...

2 dates	- 4 dates	- 8 dates
120 €	240 €	480 €

Art. A.1

Fautes individuelles - Atteintes aux personnes



Grille des sanctions disciplinaires

Extraits des textes statutaires et réglementaires FFHandball

Injures
atteintes à la considération
gestes obscènes

...

3 dates - 6 dates - 12 dates

180 €

360 €

720 €

Art. A.2

Fautes individuelles - Atteintes aux personnes





Grille des sanctions disciplinaires

Extraits des textes statutaires et réglementaires FFHandball



Menaces verbales ou gestuelles
attitude physique menaçante
attitude agressive
tentative de coup



...

5 dates -	10 dates -	1 an
300 €	600 €	1000€

Art. A.3

Fautes individuelles - Atteintes aux personnes



Grille des sanctions disciplinaires

Extraits des textes statutaires et réglementaires FFHandball



Brutalités, coups, crachats
ou action de jeu
particulièrement sans
retenue, dangereuse,
intentionnelle ou malveillante

...

12 dates - 1 an - 3 ans
720 € 1 000 € 1 400 €

Art. A.5

Fautes individuelles - Atteintes aux personnes



Grille des sanctions disciplinaires

Extraits des textes statutaires et réglementaires FFHandball

Art. A.6

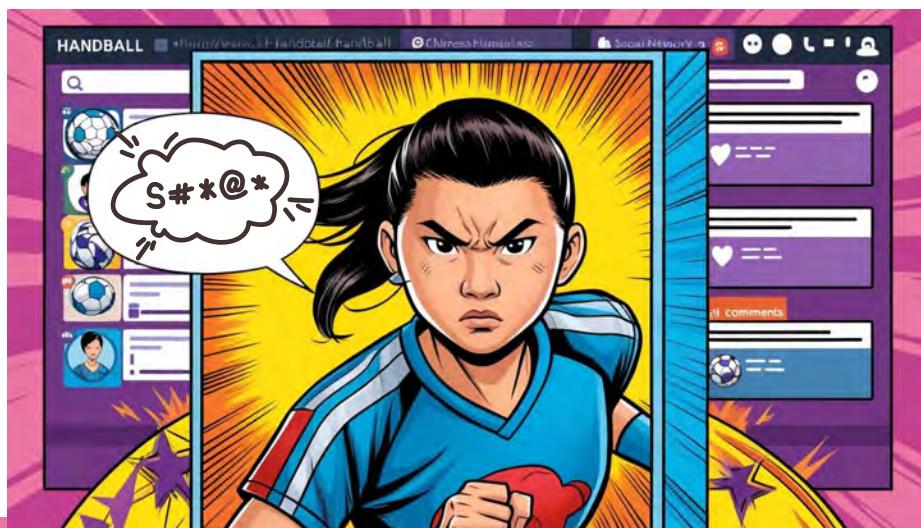
Fautes individuelles - Atteintes aux personnes

Violences, agression...

1 an -	3 ans -	radiation
1 000 €	1 400 €	1 600 €



RADIATION (1 600 €) :



art. 7 : Harcèlement, y compris en ligne (cyberharcèlement)

art. 8 : Atteintes de toutes natures à caractère sexiste ou sexuel

art. 9 : Épreuves imposées, ritualisées, ostracisantes ou humiliantes
(notamment bizutage ou incitation au bizutage)



Grille des sanctions disciplinaires

Extraits des textes statutaires et réglementaires FFHandball

Art. Atteintes aux biens et aux espaces réservés

- 1 Utilisation inappropriée de matériel de banc (bouteilles, colle...)
3 dates (180 €) - 6 dates (360 €) - 12 dates (720 €)
- 2 Pénétration sur l'aire de jeu non autorisée d'un licencié du public ou d'un joueur ou d'un officiel de banc
5 dates (300 €) - 10 dates (600 €) - 1 an (1 000 €)
- 3 Lancer de projectiles, de pétards...
5 dates (300 €) - 10 dates (600 €) - 1 an (1 000 €)
- 4 Pénétration dans un local réservé, dégradations matérielles ou des biens
6 dates (360 €) - 1 an (1 000 €) - 3 ans (1 400 €)

Grille des sanctions disciplinaires

Extraits des textes statutaires et réglementaires FFHandball

Art. **C** Atteintes à l'éthique du sport

Quelques exemples :

1 Absence sans justificatifs probants à une réunion à laquelle est convoqué un officiel ou absence ou retard de réponse à une demande d'information ou de rapport
3 dates - 6 dates - 12 dates

2 Manquement à sa charge pour un responsable de la salle ou de l'espace de compétition ou pour un officiel de table
6 dates - 9 dates - 12 dates

3 Manquement à sa charge pour l'établissement d'une feuille de match, négligences ad., refus de signer la feuille de match
6 dates - 9 dates - 12 dates

4 Non respect des décisions territoriales ou fédérales
6 dates - 12 dates - 1 an

9 Manquement à l'obligation d'honorabilité — encadrant sans attestation d'honorabilité
Retrait de licence pour la saison en cours - 1 an - 2 ans

15 Autres atteintes de toute nature à l'éthique (fraude, corruption, usurpation d'identité, manquements divers à la fonction ou la responsabilité, etc.)

...

2 ans - 3 ans - Radiation

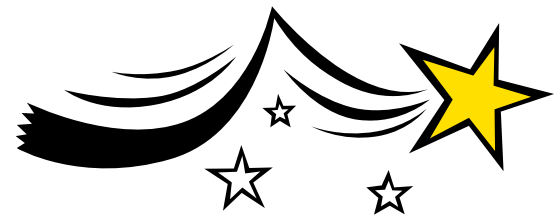




Grille des sanctions disciplinaires

Extraits des textes statutaires et réglementaires FFHandball

Fautes collectives



Art. **D** Atteintes aux personnes aux biens ou aux espaces réservés Club pour son public

1 - Invectives, gestes déplacés ou obscènes, injures,
atteintes à la considération de la part du public...

2 dates huis clos ou 500 € - 4 dates huis clos ou 1 000 € - 8 dates huis clos ou 2 000 €

2 - Menaces verbales ou gestuelles, attitude physique menaçante, attitude
agressive de la part du public, lancer de projectiles, de pétards...
pénétration non autorisée de personnes du public
sur l'aire de jeu...

3 dates huis clos ou 750 € - 6 dates huis clos ou 1 500 € - 12 dates huis clos ou 3 000 €





Grille des sanctions disciplinaires

Extraits des textes statutaires et réglementaires FFHandball

Art. **D** Fautes collectives Atteintes aux personnes aux biens ou aux espaces réservés

Club pour son public

3 Propos ou comportement discriminatoire du public, pénétration non autorisée de personnes du public sur l'aire de jeu avec coups, dégradations matérielles ou des biens...

6 dates huis clos ou 1 500 € - 12 dates huis clos ou 3 000 € - Non réaffiliation

4 Utilisation par le public d'armes, d'explosifs ou d'animaux... ou tout autre comportement collectif violent du public

1 an huis clos ou 5 000 € - 3 ans huis clos ou 10 000 € - Non réaffiliation

Grille des sanctions disciplinaires

Extraits des textes statutaires et réglementaires FFHandball

Art. **D** Fautes collectives Atteintes aux personnes aux biens ou aux espaces réservés

Club pour l'équipe concernée

5 Pénétration non autorisée sur l'aire de jeu de licenciés (joueurs, officiels) du banc avec ou sans injures ou coups... ou comportement collectif inacceptable de l'équipe

8 points retrait

12 points retrait

20 points retrait





Grille des sanctions disciplinaires

Extraits des textes statutaires et réglementaires FFHandball

Fautes collectives



Art. Atteintes à l'éthique du sport

1 Manquement à la charge du club ou du groupement sportif pour le respect des dispositions concernant les mesures à prendre pour assurer le bon ordre et le respect des acteurs et de leurs biens

5 dates huis clos ou 1 250 € - 12 dates huis clos ou 3 000 € - 1 an huis clos ou 5 000 €

2 Non transmission d'un dossier administratif par FFhandball, LNH, ligue, comité

500 € - 1 000 € - 2 000 €

3 Non respect des décisions territoriales ou fédérales

1 000 € - 3 000 € - 5 000 €

4 Autres atteintes collectives de toute nature à l'éthique (fraude, corruption, usurpation d'identité, etc.)

3 000 € - 5 000 € - Non réaffiliation

5 Interruption volontaire, temporaire ou définitive d'un match (refus collectif de mener un match à son terme)

3 000 € - 6 000 € - Non réaffiliation



TOUS UNIS

FACE AUX VIOLENCES

Les Propos ou comportements discriminatoires...
dont racisme, homophobie, sexisme...
sont directement traités par la FFHANDBALL



**Sanction possible : de 12 dates à 3 ans
+ sanction pénale possible**

INTÉGRITÉ – TOUS UNIS FACE AUX VIOLENCES

Vous pouvez faire les signalements
directement si un nouveau cas se présente

=> **<https://signal.ffhandball.fr/>**

**LIGUE NOUVELLE
AQUITAINE**
FFHANDBALL



Pour les problématiques
de signalement et d'intégrité,

afin de limiter le nombre de destinataires
et garantir un traitement optimale des cas,

merci d'utiliser uniquement l'adresse

=> **6000000.ref-integrite@ffhandball.net**

**COMITÉ
CHARENTE**
FFHANDBALL





CAS PRATIQUE

La situation :

L'entraîneur conteste à plusieurs reprises les décisions des jeunes arbitres, lors d'une compétition jeunes.

Considérant que les faits sont confirmés,
que l'entraîneur occupe des fonctions d'arbitre et d'encadrement de jeunes
que les arbitres sont des JAJ (circonstances très aggravantes)

**La Commission a décidé de sanctionner l'entraîneur
de 4 dates de suspension dont 2 avec sursis.**

(art. A1- Contestations répétées)

L'amende est de 180 €

(2 dates de suspension x 60 € + 2 dates de sursis x 30 €)



CAS PRATIQUE

La situation :

Le public conteste à plusieurs reprises les décisions des jeunes arbitres, lors d'une compétition jeunes et continue malgré l'intervention du responsable de salle.

Considérant que les faits sont confirmés.

La Commission a décidé de sanctionner le club (représenté par son Président) de 2 dates de match à huis clos dont 1 avec sursis.

(art. E1- Atteinte à l'éthique du sport. Manquement à la charge du club pour le respect des décisions concernant les mesures à prendre pour assurer le bon ordre et le respects des acteurs)

L'amende est de 112,50 €

(1 dates à huis clos x 75 € + 1 date de sursis huis clos x 37,50 €)



HONORABILITÉ :



**Pensez à les faire pour tous les dirigeants, arbitres
mais aussi pour toutes personnes susceptibles
d'être sur une feuille de match !!!!**

Encadrants, dirigeants, juges-arbitres, officiels de table...

**Nul ne peut
exercer une fonction d'encadrement
ou être sur une feuille de match
s'il a fait l'objet d'une condamnation
pour crime ou pour certains délits.**

Toute structure (ligues, comités et clubs)
a l'obligation de déclarer dans le logiciel
fédéral, dans l'onglet « Encadrant »,
l'ensemble de ses licenciés appelé à
exercer, en son sein ou dans une autre
structure, une des fonctions
d'encadrement visées

En cas de non-respect, la structure encourt les sanctions suivantes :

- Avertissement en cas de 1er manquement constaté ;
- Une pénalité financière

**art. 35.4 du guide financier : Non-respect de l'obligation
liée à la mention « encadrant » à partir du 2me avertissement : 150€**



En complément à l'honorabilité 😊

Dans le cadre d'une initiative territoriale,
nous vous invitons à suivre le module de formation intitulé

« TOUS UNIS face aux violences »

Ce programme a pour objectif de rassembler l'ensemble de la communauté du handball français autour d'un engagement commun contre toutes les formes de violences. racismes, LGBTQ-Phobies, violences sexuelles, incivilités, harcèlement et bizutage.

Pour renforcer votre rôle, que vous soyez bénévole ou salarié(e) au sein d'une structure affiliée à la fédération, l'Institut Fédéral de la Formation et de l'Emploi vous propose un parcours de sensibilisation, qui vise à vous fournir les repères essentiels pour promouvoir les dimensions sociale, éducative et citoyenne de la pratique du handball.

Vous pouvez suivre ce module qui dure 120 minutes au total via ce lien :

<https://nouvelleaquitaine-ffhandball.sporteef.com/Catalog/TrainingShops/TrainingView.aspx?idTraining=14086406156> .

LIGUE NOUVELLE
AQUITAINE
FFHANDBALL



FFHANDBALL



TOUS
UNIS
FACE AUX VIOLENCES

#HandEngage
tousunisfaceauxviolences.fr

COMITÉ
CHARENTE
FFHANDBALL





COMITÉ
CHARENTE
FFHANDBALL



**RETROUVEZ TOUS LES TEXTES
STATUTAIRES ET RÉGLEMENTAIRES
SUR LE SITE**

FFHandball.fr

[https://www.ffhandball.fr/vie-
federale/documentation/reglements/](https://www.ffhandball.fr/vie-federale/documentation/reglements/)



LIGUE NOUVELLE
AQUITAINE
FFHANDBALL

